

Mercredi 18 septembre 2024

## Relations internationales

### Fonds d'Échanges Internationaux : renouvellement du dispositif de soutien aux projets internationaux des établissements scolaires

Chaque année, à travers le Fonds d'Échanges Internationaux (FEI), la Ville de Rennes soutient les écoles élémentaires, mais aussi les collèges et lycées rennais dans leurs projets à l'international, afin de favoriser d'une part, la mobilité des jeunes et d'autre part, l'ouverture au monde des Rennaises et des Rennais, via des voyages et échanges scolaires.

Cette année, le dispositif a été renouvelé en vue d'encourager en particulier :

- les projets internationaux portés par les écoles élémentaires ;
- les déplacements utilisant une mobilité douce ;
- les projets de mobilité impliquant des jeunes avec moins d'opportunités.

#### Où et quand candidater au nouveau dispositif FEI ?

Les établissements intéressés peuvent déposer leur projet via [l'espace des aides et des subventions](#) (en ligne). Trois appels à projets sont organisés par la Ville de Rennes au cours de l'année scolaire 2024-2025.

- Pour les mobilités prévues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2025, les établissements ont jusqu'au 30 novembre 2024 au plus tard pour déposer leur candidature ;
- Pour les mobilités prévues entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin 2025, les établissements ont jusqu'au 7 février 2025 au plus tard pour déposer leur candidature ;
- Pour les mobilités prévues entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2025, les établissements ont jusqu'au 31 août 2025 au plus tard pour déposer leur candidature.

#### Comment fonctionne le nouveau dispositif FEI ?

Le montant attribué par la Ville de Rennes découlera de l'examen de critères d'éligibilité et de critères bonus.

Le nouveau dispositif FEI accordera une attention toute particulière à la **dimension inclusive** du projet, en valorisant notamment la mobilité internationale d'élèves boursiers, en filière technologique ou professionnelle, scolarisés en établissement REP ou situés en quartier prioritaire, ainsi que les élèves en situation de handicap. Le dispositif valorisera par ailleurs la **dimension écologique** des déplacements réalisés autrement que par voie aérienne. Enfin, le Fonds d'Échanges Internationaux encouragera tout particulièrement **les projets portés par des écoles élémentaires rennaises**.

Tout au long de l'année, la Maison Internationale de Rennes (MIR) continuera d'accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration de leurs projets, la constitution et le dépôt du dossier de candidature. Elle viendra en appui dans les phases de préparation, de compte-rendu et de restitution auprès des Rennaises et des Rennais.

Pour plus d'informations sur le Fonds d'Échanges Internationaux, il est possible de consulter [la notice explicative](#) du nouveau dispositif et son formulaire de candidature. Des ressources sont également accessibles sur la page [Financer un projet international](#).

Le soutien de la Ville de Rennes prend ainsi plusieurs formes : une contribution financière, des ressources informatives en ligne, mais aussi un appui méthodologique, en lien avec la Maison Internationale de Rennes (MIR).

## **Chiffres 2024**

En 2024, la Ville de Rennes a soutenu 28 projets de mobilité internationale (22 en Europe – 6 hors Europe) via le FEI pour un montant total de 28 200 €. 9 lycées, 3 collèges et 1 école ont pu bénéficier du soutien de ce dispositif.

## **Exemple de projet soutenu : voyage à Cork en mai 2024 pour les élèves du lycée Jean Macé**

Dans le cadre d'un échange avec les établissements Scoil Mhuire et Douglas Community College à Cork, 36 élèves de seconde (sections européenne et bilingue breton) ont rejoint leurs correspondants irlandais pour une semaine de découvertes. Au programme : immersion dans le quotidien de leurs correspondants, visites culturelles, rencontres sportives et institutionnelles.

### **Pratique**

- Consulter [l'espace des aides et des subventions de la Ville de Rennes](#).

- Consulter la [notice explicative du FEI](#).
- Pour bénéficier d'un accompagnement sur un projet à l'international ou sur le montage de leurs dossiers, les établissements peuvent se rapprocher de la [Maison Internationale de Rennes](#).

Service de Presse Rennes  
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34  
[Espace Presse](#)

